

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE  
DU LUNDI 26 JUILLET 2021**

L'an 2021, le 26 juillet à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER.

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Sabine HUGUET, Ludovic JANNETTA, Claire PHILIPPOT, Jean-Luc ROUSSINET.

Excusés : Monsieur Frédéric DESFOSSÉ, Madame Valérie PAYELLE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Jean-Guy PONSIN, Madame Aurélie RODEZ, Madame Vanessa NOIZET.

Pouvoirs : Frédéric DESFOSSÉ à Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE à Nathalie COUTIER, Jean-Guy PONSIN à Franck MODE, Aurélie RODEZ à Françoise MOREAU, Vanessa NOIZET à Claire PHILIPPOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic JANNETTA

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR

**VENTE DE LA PARCELLE ZB N° 251 A MR CLEMENT COLAS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a viabilisé et mis en vente des parcelle « zone la folie »

Vu la délibération N° 2018-055 du 26/07/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Considérant que la parcelle ZB N° 251 est disponible,

Vu que Monsieur Clément COLAS se porte acquéreur de la parcelle N° 251,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De vendre la parcelle ZD N° 251 d'une contenance de 9 a 00 ca à Monsieur Clément COLAS.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 02 - COMPTABILITÉ DE LA COMMUNE**

-Vu le budget primitif 2021,

-Vu les dépenses décidées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE les virements suivants

27638		Autres établissements publics	1 000.00 €
2111	327	Achat de terrain	8 635.00 €
2111	004-2020	Achat de terrain	2 261.00 €
2313	001-2021	Constructions	- 11 896.00 €

**INTERCOMMUNALITÉ : ADHESION DE LA CCGVM AU SIABAVES – AVIS**

Dans sa séance en date du 8 avril dernier, notre Communauté de Communes a décidé d'adhérer au SIABAVES (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne-Vesle-Suippe) afin de lui déléguer, pour le territoire de la commune de Nanteuil-la-Forêt, l'animation et la concertation relatives à la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins Aisne-Vesle-Suippe, Nanteuil-la-Forêt étant en effet située dans le bassin versant de la Vesle.

Cette délibération nous a été notifiée par courrier du 9 juillet 2021. Il revient en effet à chaque Conseil municipal des communes membres de notre EPCI de se prononcer sur son adhésion à ce syndicat.

Le Conseil municipal,

L'exposé du dossier entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L. 5214-27,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2021,

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne-Vesle-Suippe (SIABAVES).

### **AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.**

Dans l'exercice de ses compétences enfance, périscolaire et/ou extrascolaire, la commune d'Ambonnay a signé avec la Caf de la Marne un contrat enfance-jeunesse pour favoriser le financement de la prestation de service.

Dispositif sectoriel et segmenté, ce contrat est désormais remplacé par une démarche stratégique transverse, dénommée Convention Territoriale Globale (CTG), qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, à disposition du territoire pour proposer aux familles une offre de services complète et de qualité.

La CTG peut mobiliser tout ou partie des champs d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits, handicap, inclusion numérique.

Il est également à souligner qu'avec la signature de la CTG, la Caf s'engage à conserver sur le territoire le niveau des financements précédemment apportés au titre du contrat enfance jeunesse, sous la forme de "bonus territoire CTG", pour autant que la collectivité signataire poursuive son soutien financier aux équipements et services concernés.

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1/ Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer avec la Caf de la Marne, la CTG de services aux familles.

2/ Autoriser Madame le Maire ou son représentant à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG 2021-2024, liant la Caf de la Marne à la commune d'Ambonnay.

### **INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.**

### **CONSULTATION LANCÉE SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (MODIFIÉ PAR LE LOI N° 2020-1525 DU 07 DECEMBRE 2020 D'ACCELERATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE (ASAP))**

Madame le Maire expose au conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises, 2 offres ont été remises : Entreprises **SUNELIS et SILICEO**.

A l'issue de l'ouverture des plis, il s'avère que les 2 offres sont supérieures à l'estimation arrêtée à 85 000,00 € HTVA.

Des négociations ont donc été engagées avec les 2 entreprises conformément aux dispositions du règlement de consultation afin de préciser certains points précis du CCTP et obtenir les meilleures offres

A l'issue des négociations, il s'avère que l'offre de l'entreprise SILICEO peut être considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 86 910 ,00 € au titre de la base et 1 350,00 € HTVA au titre de l'option (contrat de maintenance) soit un montant total de 88 260,00 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Madame le Maire à signer le présent marché avec l'entreprise SILICEO présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 88 260,00 € HTVA ainsi que tous les documents nécessaires à l'opération

### **RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE.**

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 6 membres (non compris les membres les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement)

Les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

MM. BREMONT Thibaut  
BEAUFORT Benoit  
BEAUFORT Louis

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir (NOM, Prénom, adresse complète) :

MM. HUBERT Vincent	1 rue Mandelottes - AMBONNAY
JANNETTA Dominique	2 rue des Arpens - AMBONNAY
TRIBAULT Julien	22 boulevard des Bermonts - AMBONNAY

### **LOYER CELLULE COMMERCIALE LOUÉE A MME BONNAIRE**

Vu le bail signé entre la commune et Mme BONNAIRE pour la location d'une cellule commerciale,  
-Vu la clause déclarant une révision du loyer tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier,  
-Considérant que le loyer de la cellule louée à la Boulangerie augmente tous les 3 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'appliquer la revalorisation du loyer de Mme BONNAIRE tous les 3 ans.

La prochaine révision interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Questions diverses.

Jean-Luc ROUSSINET

Informe que les tables cassées de la salle saint Eloi ne sont plus sous garantie.

Thierry CHARPENTIER

Le tournage du reportage sur les gens ont du talent s'est déroulé sans problème.

Claire PHILIPPOT

Le bureau de l'association des coccinelles nouvellement élu s'est installé.

Lors du dernier conseil d'école, le manque d'ombre dans la cour a été signalé.

Un devis a été demandé pour un TBI

Ouverture de la bibliothèque un jour par semaine en juillet.

Réunion avec les ados fin aout pour préparer la chasse aux cailloux du 11 septembre

Ludovic JANNETTA

La date pour la matinée coteaux propres a été arrêtée au 2 octobre.

La date prévisionnelle de dépose poteaux électrique dans la traverse est le 15 septembre, éventuellement avant pour éviter période vendanges

Maud DEMIERE

Point est fait sur le fleurissement.

Un administré a fait une observation concernant un véhicule qui stationne sur le parking de l'église.

Signale des problèmes de vandalisme sur les espaces fleuris

Ira à la rencontre du cerf à 3 pattes avec Françoise Moreau

Franck MODE

Point sur le déroulement de la fête du déconfinement qui aura lieu le 11 septembre.

Le dossier vidéo surveillance devrait se finaliser d'ici fin d'année.

Nathalie COUTIER

Informe de la plainte d'un administré concernant le traitement et le brulage des végétaux par un particulier

Fait part du remerciement de l'armée de terre pour la participation à leur journée.

Informe que Mr et Mme BERTIN se pourvoient en appel concernant le litige qui les oppose à la commune.

Concernant l'affaire entre la commune et l'entreprise Berthélemy, l'instruction aura lieu le 15 septembre.

Fermeture du secrétariat du 9 au 22 aout et du bureau de poste du 9 au 29